

SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2015

Agenda d'accessibilité programme : autorisation au maire de présenter la demande de validation de l'agenda

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que l'agenda d'accessibilité programmé doit être présenté aux services préfectoraux avant le 25 septembre 2015.

Afin de valider cet agenda, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à présenter ce dernier en Sous-Préfecture de THIERS pour validation.

OUI cet exposé, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur le Maire à présenter l'agenda d'accessibilité programmé aux services concernés.

SBA : mandat aux représentants de la commune aux votes prochains

Monsieur MUCHEMBLED Guy, Adjoint au Maire présente à l'assemblée les documents transmis par le SBA concernant la future réglementation du nombre de levées et les points de collectes.

Il est exposé le fait de voter « contre » ces projets.

Pour ce faire, le Conseil Municipal doit donner mandat aux représentants de la Commune, présents lors des réunions SBA.

OUI cet exposé et après discussion, est DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés de donner mandat aux représentants de la Commune de CREVANT-LAVEINE afin qu'ils expriment l'opposition aux projets présentés actuellement par le SBA.

Les Bigons : exposé du problème du communal

Monsieur GAYMARD Patrick, Conseiller Municipal, a rencontré les propriétaires du terrain concerné,

Un document de jouissance du terrain communal situé sur un côté du four des Bigons, avait été établi en 2004 par le Monsieur MASTERNAK Roger, Maire de CREVANT-LAVEINE à cette période.

La proposition actuelle est de mettre cette parcelle à disposition avec réserves, il sera également demandé un double des clés du portail afin que la municipalité puisse accéder à ce terrain pour tout travaux

OUI cet exposé, l'assemblée DECIDE à l'unanimité des membres présents de faire une mise à disposition de ce terrain communal avec réserves et demande de double de clés du portail et charge Monsieur le Maire d'établir tous documents en ce sens.

Rentrée scolaire : point sur la rentrée

L'effectif pour cette rentrée est de 153 élèves, avec 17 nouvelles entrées.

Monsieur HERMILLE Nicolas a été nommé instituteur à l'école Communal de CREVANT-LAVEINE, il est chargé de la classe des petites sections de maternelle.

Le projet d'effectuer deux services à la cantine est mis en place pour les lundis, mardis et jeudis.

La réfection de la classe de Madame PAILLOUX Stéphanie a été réalisée durant les vacances d'été, par les employés communaux.

La salle informatique a été équipée de 13 nouveaux ordinateurs.

Les séances de TAP comprises entre le 5 septembre et le 15 octobre, devraient être animées par un professeur de tennis. Les cours donnés par ce professeur sont organisés et payés par la Communauté de Communes Entre Dore et Allier.

Des cours de portugais seront organisés par Madame DOS SANTOS DIAS Virginie, professeur de portugais. Cette personne est habilitée par l'ambassade du Portugal. Ces cours devraient avoir lieu les vendredis de 13h30 à 15h00 et sont indépendants des TAP organisés par la municipalité.

Une salle sera mise à disposition pour ces cours dans l'enceinte du groupe scolaire.

Plateau multisports

Les travaux étant terminés, la réception de chantier est programmée au mercredi 9 septembre à 14h00.

La clôture entre le groupe scolaire et le terrain a été supprimée et remplacée par un grillage et un portillon afin de laisser un accès direct aux enfants de l'école.

L'ancien grillage côté terrain de foot et à l'arrière du plateau multisports est actuellement toujours en place.

Il est proposé de le retirer pour une meilleure accessibilité.

Après discussion, il est DECIDE avec 10 voix POUR et 2 CONTRE, de supprimer ce grillage.

Les travaux seront réalisés avant l'inauguration prévue le 26 septembre prochain.

Pour l'accès au terrain de tennis, une porte sera créée à l'arrière de ce terrain, sur le plateau multisports.

Ces travaux seront réalisés par les employés communaux.

Organisation de l'inauguration

L'inauguration est prévue le samedi 26 septembre 2015 à 18h00.

Les invitations aux différentes autorités concernées ont été envoyées par courriers ou mails.

Lors de cette manifestation, il est également prévu de faire visiter la nouvelle salle informatique.

Les discours auront lieu à la salle polyvalente, suivis d'un vin d'honneur.

Adhésion EPF-SMAF AUVERGNE

Monsieur le Maire expose que:

les communes de :

- **COUTANSOUZE** (Allier), par délibération du 16 janvier 2015,
- **MONTMARSAULT** (Allier), par délibération du 24 mars 2015,
- **CRAPONNE SUR ARZON** (Haute-Loire), par délibération du 14 avril 2015,
- **MASSIAC** (Cantal), par délibération du 18 mai 2015,
- **SAINT ETIENNE DE MAURS** (Cantal), par délibération du 28 mai 2015,

les communautés de communes du :

-**PAYS DE SALERS** (Cantal), composée des communes de Ally, Angalards de Salers, Barriac-Les-

Bosquets, Besse, Brageac, Chaussenac, Escorailles, Fontanges, Freix-Angalards, Gircols, Le Falgoux, Le

Fau, Le Vaulmier, Pleaux, Salers, Saint Bonnet de Salers, Saint Cernin, Saint Chamant, Saint Cirgues de

Malbert, Saint Illide, Saint Martin Cantales, Saint Martin Valmeroux, Saint Paul de Salers, Saint Projet de

Salers, Saint Vincent de Salers, Sainte Eulalie, Tournemire, par délibération en date du 15 décembre

2014,

-**PAYS DE MAURIAC** (Cantal) composée des communes de Arches, Auzers, Chalvignac, Drugeac,

Jaleyrac, Le Vigean, Mauriac, Meallet, Moussages, Salins, Sourniac, par délibération du 23 mars 2015,

Les syndicats :

-**Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de Mauriac** (Cantal), composé des communes

d'Angalards de Salers, Arches, Jaleyrac, Le Vigean, Mauriac, Salins et Sourniac, par délibération du 24

avril 2015,

-**Des eaux de Drugeac-Saint Bonnet de Salers** (Cantal), composé de ces deux communes, par délibération du 29 avril 2015,

ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 17 mars, 19 mai et 23 juin 2015, a pris en

compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 23 juin 2015 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités

territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

Appartement communal « la Croix Mozat »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la locataire quitte l'appartement communal situé à « La Croix Mozat » à compter du 31 août 2015, la caution versée lors de l'entrée dans l'appartement. pourra leur être restituée dans un délai de deux mois maximum.

Il indique que l'état des lieux effectué avec cette locataire ne présente aucune anomalie et il propose de restituer la totalité de cette somme.

OUI cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de restituer la totalité de la caution à la locataire

Questions diverses

Logement des six pierres :

Les travaux de réfection sont terminés.

Une commission d'attribution de logement doit se réunir le 11 septembre à 20h00 afin de choisir les futurs locataires.

Appartement Est et Nord « La Croix Mozat »

Travaux de réfection à prévoir.

Salle polyvalente :

Les prises installées dans le point traiteur n'étant pas assez puissance, Monsieur RIGAUD électricien à SAINT-JEAN-D'HEURS sera contacté afin qu'il établisse un devis.

Affaire « Croix d'Allier » :

Monsieur le Maire rappelle les faits évoqués précédemment à l'Assemblée.

Une autorisation de pénétrer sur la propriété du particulier lui a été demandée.

Les travaux prévus seront réalisés par les employés communaux le 10 septembre prochain.

Affaire « Le Grand Pré » :

Monsieur GAYMARD Patrick, Conseiller Municipal, rappelle cette affaire à l'assemblée.

Les propriétaires de la parcelle demandent le busage du fossé.

La proposition de la municipalité étant de curer et clôturer le fossé, une réunion entre les parties sera organisée dans les meilleurs délais afin de trouver une solution.

Auto laveuse salle polyvalente :

Il a été demandé à l'Entreprise PERRIE d'effectuer un devis concernant la réparation de cette dernière.

Devis réparation : 873.92 TTC

Proposition nouvelle machine : 2 677.00€ HT avec reprise de l'ancienne à 400.00€

OUI cet exposé, la décision des membres présents est de ne pas faire réparer l'auto laveuse, pas d'achat de nouveau matériel.

Dates des prochaines séances du conseil municipal

Vendredi 09 octobre 2015 à 20 h 00 ;

Vendredi 20 novembre 2015 à 20 h 00 ;

Vendredi 18 décembre 2015 à 20 h 00 ;

Vendredi 15 janvier 2016 à 20 h 00 ;

Voeux du maire

Ils sont prévus le samedi 16 janvier 2016 à 11 h 00 à la salle polyvalente.